IMT Nuremberg Archives

H – 4490

International Court of Justice

+ F 689

133

Je soussigné, Lieutenant HUREAU Maurice, demeurant au Mans, [illegible] Quai Amiral Lalande, chef de groupe de résistance, dit CLAUDE, groupe Franco-Anglais, déclare que :

Le Ier Août 1944 je devais, avec la coopération d'un officier britannique faire une attaque sur la route de Parigné-l'Evêque, entre Parigné et le Grand-Lucé. Je suis tombé dans un guet-apens, à II h du soir, par trahison d'un de nos membres qui sachant que tout mon groupe devait être réuni à cette attaque, croyait pouvoir faire un bon coup de filet. Cet individu se disant norvégien nous avait fourni des gages de sécurité en abattant lui-même 7 allemands de la Wermarcht sous nos yeux.

J'ai été pris par une trentaine de membres de la Gestapo, aidés de 90 militaires de la Wermarcht; les allemands ne purent prendre que deux du groupe ce soir là : moi-meme et RAGUIDEAU Pierre, chef du groupe de Roezé. Nous avons été surpris du fait que les membres de la Gestapo étaient comme nous habillés avec blousons américains et mitraillettes "Sten".

J'ai été amené aux archives du Mans à coups de crosse dans les reins, des coups de pied dans le ventre et des coups de grenades à manches sur la tête. J'ai malgré tout réussi à camoufler mon portefeuille dans un fossé. Croyant avoir à faire à des officiers de l'armée, je voulus traiter d'homme à homme : j'ai eu satisfaction avec un officier qui s'est montré très aimable en apparence, qui qui dès qu'il a vu que je ne voulais rien dire s'est montré beaucoup plus brutal.

On m'enferma dans une cellule, seul et vers 3 heures du matin, je fus appelé au poste de garde. Après les interrogations d'entrée et après m'avoir dépouillé de mes affaires sauf mon pantalon et ma chemise, l'officier présent me battit pendant I/2 heure, après m'avoir enchainé les pieds et les mains (je ne quitterai mes chaines aux pieds que lors de ma délivrance). On m'emmena ensuite dans une cellule où il y avait déjà un prisonnier, et pendant 5 jours, je subis 7 interrogatoires et 7 fois je fus matraqué. Comme 3 fois de suite je mentis sur ma véritable identité, je fus également matraqué 3 fois par l'officier de service du registre de rentrée; je puis affirmer que les allemands qui m'interrogèrent se conduisirent comme de véritables brutes. Interrogé chaines aux pieds et aux mains (j'avais mes chaines aux pieds même dans ma cellule) je fus battu avec une cravache, un nerf de boeuf, et un gourdin par 3 officiers de la Gestapo dont l'un s'appelait le Capitaine WESSMANN; un milicien assistait à l'interrogatoire. Les allemands employèrent également les piqures d'épingles et les brulures de cigarettes; un des interrogateurs me fit reculer jusqu'au mur en me menaçant de m'enfoncer 2 doigts dans les yeux. Je m'évanouis deux fois pendant cet interrogatoire, étant frappé à la tête, et je fus relevé à coups de pieds dans le ventre et dans les reins par mes interrogateurs qui s'amusaient de me voir en difficulté enchainé comme j'étais; on me menaça plusieurs fois de me fusiller, et l'un des interrogateurs me dit ceci : "T'en fais pas on aura ta peau si tu ne veux pas parler". Je fus un jour, reconduit jusqu'à ma cellule qui était au 2ème étage à coups de matraque par un des gardiens absolument fou de rage. Pendant tous mes interrogatoires, les membres de la Gestapo buvaient fumaient et se conduisaient comme de véritables soudars

H4490 - 0002

B 48671

..../...

Pendant 5 jours, je n'eus pas de lit dans ma cellule et le 5ème on me donna une planche sans paillasse. Je n'eus aucun objet de toilette ni aucun moyen de me raser ni de me peigner; les gardiens de la prison avaient un sentiment de peur incroyable envers nous (sans doute effet de la propagande).

La veille de l'arrivée des américains, 50 de mes camarades furent envoyés à Fresne, le reste entendit le soir les préparatifs de fusillade. Le lendemain, nous furent tout surpris de ne plus rien entendre dans la maison et nous fumes délivrés par l'arrivée de la police Française. Nous apprimes que les allemands avaient laissé des hommes pour mettre le feu à la prison, ce que le responsable allemand n'osa pas faire. Au sortir de la prison, nous vimes des allemands revenir pour nous chercher et nous fusiller.

A ma sortie de prison, j'avais le coude complètement déboité.

Au Mans, Le II Octobre 1944

BUREAU

A.J. CONSTANTINE
2nd Lt C.A.C.

Pour copie certifiée conforme

Le Délégué du Gouvernement provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de guerre

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
le Directeur du Cabinet,

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
Exhibit RF 311
Filed Jan 25, 1946

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B 48672

H4490 - 0003

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4490

copie certifiée
conforme à l'original

RF 311

DOC. R.F. N° ~~2.11~~

B 48670

Filed Jan 25, 1946

F. 689 RF 311

H4490 – 0004